

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2005
18 h 30

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD est représenté par Mme GEOFFROY
M. CAU est représenté par M. POTENNEC
Mme COURTIN est représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND est représentée par M. DENIS
Mme ISENDICK est représentée par M. CHABANEAU
Mme JOLY est représentée par M. MERLE

ABSENTS EXCUSES : Néant

Monsieur MOST, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme LABEYRIE, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

- Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 Mars 2005,
- Après avoir adopté les décisions prises par le Maire en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer la convention tripartite à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général et la Ville de ROYAN arrêtant le nouveau projet social du Centre Social Marne Yeuse pour la période du 1er Janvier 2005 au 31 Décembre 2008 et fixant les modalités de la participation financière de la Ville.

- d'aliéner au prix de 380 000,00 euros à Mme DEGRANGE Marie-Aimée, demeurant 25 rue René Bourda - 33820 ST CIERS SUR GIRONDE -, l'immeuble sis 37 rue Font de Cherves, cadastré section AK n° 416,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les actes authentiques à intervenir,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan - 1 Bd de Cordouan -, pour rédiger l'acte de vente.

- de solliciter auprès du ministère de la Défense, au titre des cérémonies commémoratives du 60ème anniversaire de la libération de la Poche de Royan, une subvention au taux le plus élevé possible.

- la restauration de trente-cinq objets appartenant aux collections du Musée de Royan,
- de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention à hauteur de 33 % du montant total hors taxe.

- de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention à hauteur de 33 % du montant total hors taxe de l'exposition estivale "Se Jeter à l'eau" ayant lieu au Musée Municipal de Royan.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le marché "Violon sur le Sable" avec la SARL PRODUCTION 114.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche de l'établissement "LIDL" et de l'Association Syndicale Libre du Domaine de Mons, conformément à leur demande.

- d'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les conditions de réalisation et d'exploitation du réseau de télécommunication de la voie nouvelle secteur des Rullas au lotissement "ANPE".
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec France Télécom.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des formalités administratives, relatives à la cession de "bandes" de terrain appartenant à :

Monsieur RENOULEAUD Jean, domicilié au N° 10 rue des Cailles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 355 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 33,00 m² et section BI n° 247 rue des Cendrilles, d'une surface de 2,00 m², moyennant la somme de 1 500,00 Euros.

Monsieur CURAUDEAU Jean Guy, domicilié au n° 15 rue des Pinsons - 17200 ROYAN pour la section BI n° 71 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 2,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture enduit deux faces, sur une longueur de 4,00 ml environ.

Monsieur BRIAND André, domicilié au n° 5 rue des Cendrilles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 139 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 49,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture sur une longueur de 19,15 ml environ.

Monsieur LARBI Noura, domicilié au n° 35 rue des Cendrilles - 17200 ROYAN pour la section BI n° 681 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 30,00 m², moyennant la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture sur une longueur de 19,20 ml environ.

Monsieur MILLIEROUX Gérard, domicilié rue des Pinsons - 17200 ROYAN pour la section BI n° 393 sise rue des Cendrilles, d'une surface de 240,00 m², moyennant la construction d'un trottoir revêtu le long de ladite parcelle et la mise en place de trois branchements en "attente" sur cette même parcelle,

Madame GEMON Marcelle, représentée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) en sa qualité de curateur, pour un terrain situé aux n° 27 à 31 rue des Cendrilles pour la section BI n° 77, 78 et 248, d'une surface totale de 86,00 m², moyennant la construction d'une clôture grillagée le long des parcelles.

- de confier l'établissement des documents d'arpentage à Monsieur CIRAUD-LANOUE, Géomètre expert à ROYAN, de passer les actes notariés correspondants, à l'étude de Maître DENAT, notaire associé à ROYAN.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif communal

- de créer un budget annexe d'eau potable.

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2005 comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT (voir annexe 1)

- Dépenses de l'exercice 33 978 709,00 E
- Recettes de l'exercice 33 978 709,00 E

SECTION D'INVESTISSEMENT (voir annexe 2)

- Dépenses de l'exercice 16 008 899,00 E
- Recettes de l'exercice 16 008 899,00 E

VOTE DU BUDGET CAMPING MUNICIPALSECTION D'EXPLOITATION
(Voir annexe 3)

- Dépenses	83 300,00 E
- Recettes	83 300,00 E

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLESECTION D'EXPLOITATION
(Voir annexe 4)

- Dépenses	150 000,00 E
- Recettes	150 000,00 E

SECTION D'INVESTISSEMENT
(Voir annexe 5)

- Dépenses	1 525 500,00 E
- Recettes	1 525 500,00 E

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

(Voir annexe 6)

	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES
SECTION INVESTISSEMENT	17 174 399	9 506 500
SECTION FONCTIONNEMENT	26 184 110	33 852 009
	=====	=====
	43 358 509	43 358 509

- de voter les taux portés sur l'Etat N°1259 TH/TF intitulé "Etat de notification des taux d'imposition de 2005 de la taxe d'habitation et des taxes foncières"

- Les taux sont pour l'année 2005 :

- . Taxe d'habitation : 10,03 %
- . Taxe foncière (bâti) : 27,63 %
- . Taxe foncière (non bâti) : 78,54 %

- d'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2005 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN s'élevant à :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

. DEPENSES 962 000 Euros
. RECETTES 962 000 Euros

INVESTISSEMENT

. DEPENSES 25 850 Euros
. RECETTES 25 850 Euros

BUDGET ANNEXEFONCTIONNEMENT

. DEPENSES 662 000 Euros
. RECETTES 662 000 Euros

INVESTISSEMENT

. DEPENSES 24 150 Euros
. RECETTES 24 150 Euros

TOTAL GENERAL

1 674 000 Euros

EQUILIBRE A

- d'allouer au titre de l'exercice 2005 les subventions suivantes :

(ARTICLE 6574)

<u>FONCTION 04 – JUMELAGE</u>	<u>15 350 €</u>
COMITE DE JUMELAGE	15 350 €

<u>FONCTION 0241 – FETES ET CEREMONIES</u>	<u>505 910 €</u>
§ DEPARTEMENT ANIMATION	336 000 €
§ SOMECOB	66 775 €
§ SQUASH CLUB ROYANNAIS	13 000 €
§ FETES ROMANES EN PAYS ROYANNAIS	-
§ TOUR DE FRANCE A LA VOILE	30 000 €
§ REVE D'ICARE	45 735 €
§ BELLE EPOQUE	5 400 €
§ ASS. 100 KM DE LA COTE DE BEAUTE	9 000 €

<u>FONCTION 952 (ARTICLE 65737) –PALAIS DES CONGRES</u>	<u>432 830 €</u>
§ OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME (Dotation de fonctionnement pour la gestion du Palais des Congrès)	432 830 €

<u>FONCTION 20 – ENSEIGNEMENT</u>	<u>10 840 €</u>
<i>(Commission du 24/02/2005)</i>	
§ FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE DE CORDOUAN	800 €
§ COLLEGE HENRI DUNANT FSE ET SEGPA	1 400 €
§ ECOLE STE MARIE/ST JEAN BAPTISTE	800 €
§ L.P. CHAMPLAIN AGENT COMPTABLE (F.S.E)	-
§ PREVENTION ROUTIERE	600 €
§ ECOLE L'YEUSE MIXTE	1 100 €
§ F.S.E. CES ZOLA (dont 1 000 € voyage Espagne)	600 €
§ ECOLE LOUIS BOUCHET PRIMAIRE	1 800 €
§ ECOLE JULES FERRY ELEMENTAIRE OCCE	1 000 €
§ LP PIERRE ET MARIE CURIE (FSE)	-
§ ECOLE JULES FERRY MATERNELLE	-
§ ECOLE LOUIS BOUCHET MATERNELLE	400 €
§ ECOLE LA CLAIRIERE ELEMENTAIRE	130 €
§ ASS.CANT'OCEA	410 €
§ CHAMBRE DES METIERS DE LA CHARENTE MARITIME	200 €
§ UNION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE DE CHTE MARITIME	-
§ LYCEE DE L'ATLANTIQUE	1 600 €

Hors commission :

F.S.E CES ZOLA (voyage en Espagne)

1 000 €

FONCTIONS 30 – CULTURE

177 960 €

(Commission du 10 Mars 2005)

§	CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	26 000 €
§	ROYAN CAMERA CLUB	3 100 €
§	LES BALADINS DU ROI-YAN	300 €
§	PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME	915 €
§	CLUB PHILATELIQUE	915 €
§	7UNIVERSITE INTER AGES	11 750 €
§	ARCANTE	3 810 €
§	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 850 €
§	GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 350 €
§	L'ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	4 000 €
§	FSE STE MARIE/ST JEAN BAPTISTE	630 €
§	ATELIER D'ART DRAMATIQUE	-
§	ECHANCRURES – CAPTURE	16 500 €
§	ROYAN CULTURE	99 920 €
§	SOCIETE DU MUSEE DE ROYAN	500 €
§	GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	300 €
§	F.S.E. DU LYCEE PIERRE & MARIE CURIE	-
§	LES MOUETTES «Section Musique»	2 000 €
§	F.S.E. COLLEGE HENRI DUNANT	220 €
§	CHANT'AMI	150 €
§	F.S.E LYCEE PROFESSIONNEL CHAMPLAIN	-
§	F.S.E COLLEGE EMILE ZOLA	100 €
§	COMITE «DUGUA DE MONS» DE ROYAN	800 €
§	LEZARD	50 €
§	APRILHIS	-
§	ASSOCIATION PAROISSIALE DU PARC	-
§	LYCEE DE L'ATLANTIQUE	800 €

FONCTION 40 – SPORTS

242 668 €

(Commission du 15 Mars 2005)

Associations membres de l'Union ROC Omnisports

§	UNION ROC	7 600 €
§	ROC AïKÏDO	1 100 €
§	ROC ATHLETISME	3 100 €
§	ROC BALL TRAP	3 500 €
§	ROC BASKET	4 000 €
§	ROC BOXE	2 000 €
§	ROC CYCLISME	950 €
§	ROC CYCLOTOURISME	500 €
§	ROC ESCRIME	6 000 €
§	ROC FOOTBALL	28 000 €

§	ROC GOLF	1 500 €
§	ROC HALTEROPHILIE	5 000 €
§	ENTENTE ROYAN ST GEORGES HANDBALL	39 000 €
§	ROC JUDO	3 800 €
§	A.ROC RIDER'S	2 000 €
§	ROC KARATE	1 500 €
§	ROC NATATION	9 180 €
§	ROC PELOTE BASQUE	2 134 €
§	ROC PLONGEE	3 500 €
§	ROC RUGBY	35 000 €
§	ROC SQUASH	9 000 €
§	ROC TENNIS	4 600 €
§	ROC TENNIS DE TABLE	3 100 €
§	ROC TIR A L'ARC	2 500 €
§	VOLLEY BALL CLUB ROYAN	17 000 €
§	TIR LES MOUETTES	10 000 €
§	LES MOUETTES DE ROYAN	9 000 €
§	SHRCB	5 000 €
§	SPORT POUR TOUS	850 €
§	HANDISPORT SAINTONGE	1 500 €
§	ROYAN VTT RANDO	750 €
§	LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	600 €

Ø Total Union ROC Omnisports.....

=====
223 264 €

Associations sportives non membres de l'Union

§	CENTRE MEDICO SPORTIF	3 050 €
§	A.C.C.A DE ROYAN	762 €
§	TRIATH CLUB ROYANNAIS	1 000 €
§	SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS	4 600 €
§	TOURNOI DE L'OCEAN	800 €
§	ASS. 100 KM DE LA COTE DE BEAUTE	300 €

Ø Total «Hors Union»

=====
10 512 €

Associations sportives scolaires

§	USEP LOUIS BOUCHET	
	200 €	
§	USEP L'YEUSE MATERNELLE	200 €
§	USEP MAINE GEOFFROY	200 €
§	A.S. STE MARIE	300 €
§	UNSS COLLEGE ZOLA	500 €
§	UNSS COLLEGE DUNANT	500 €
§	A.S. LYCEE CORDOUAN	700 €
§	U.S.E.P. LA CLAIRIERE	200 €
§	U.S.E.P. JULES FERRY	200 €
§	A.S. LYCEE DE L'ATLANTIQUE	800 €

Ø Total "Scolaires"

=====
3 800 €

Ø TOTAL	=====
Ø CREDIT RESERVE	237 576 €
	5 092 €

Hors commission :

§ ROC TENNIS	23 000 €
§ ASS.DES PLAISANCIERS ET USAGERS DU PORT	695 €

<u>FONCTION 422 – CENTRE SOCIAL MARNE L'YEUSE</u>	<u>250 920 €</u>
§ CENTRE SOCIAL MARNE L'YEUSE	250 920 €

<u>FONCTION 5220 – ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE</u>	<u>58 472 €</u>
---	------------------------

(Commission du 15/01/ 2005 et 12/03/2005)

§ LES MOUSSAILLONS	29 000 €
§ LES CALINOUS	300 €
§ ASSOCIATION EQUILIBRE (Espace Parental)	18 294 €
§ ASSOCIATION RICOCHET	10 000 €
§ SCOUTS DE FRANCE	878 €

Ø TOTAL	=====
Ø CREDIT RESERVE	58 472 €
	-

<u>FONCTION 520 – INTERVENTIONS SOCIALES</u>	<u>37 050 €</u>
---	------------------------

(Commission du 16 Mars 2005)

§ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ACTION EDUCATIVE	150 €
§ SOCIETE CROIX BLEUE FRANCAISE LA SEUDRE	150 €
§ ASSOCIATION VALENTIN HAUY	800 €
§ ASSOCIATION FRANCE COULET	2 000 €
§ CROIX ROUGE FRANCAISE	1 750 €
§ SECOURS CATHOLIQUE	1 750 €
§ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	1 750 €
§ SECTION DE ROYAN DES ACCIDENTES DU TRAVAIL	150 €
§ ASSOCIATION DES HANDICAPES DU PAYS ROYANNAIS	610 €
§ AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE LA COTE DE BEAUTE	1 000 €
§ AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	17 500 €
§ ALZHEIMER Charente-Maritime	500 €
§ ROYAN SOLIDARITE	1 750 €

§ ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU PAYS ROYANNAIS	1 500 €
§ ASSOCIATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE	-
	=====
Ø TOTAL	31 360 €
Ø CREDIT RESERVE	5 690 €
<u>FONCTION 520 (ARTICLE 65736) – AIDE SOCIALE</u>	<u>463 000 €</u>
§ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	463 000 €
<u>FONCTION 950 (ARTICLE 65737) – TOURISME</u>	<u>730 300 €</u>
§ OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME	730 300 €
<u>FONCTION 01 – DIVERS</u>	<u>5 178 €</u>
§ SYNDICAT GENERAL DE PONTAILLAC	5 178 €
<u>FONCTION 90 – ACTIONS ECONOMIQUES</u>	<u>118 759 €</u>
§ GICC	77 952 €
§ A.I.M.C.R. et COMMERCANTS ENVIRONNANTS	40 807 €
<u>FONCTION 92 – AGRICULTURE IRRIGATION</u>	<u>5 000 €</u>
§ ASSOCIATION MARAIS BOUBE & BELMONT	5 000 €
<u>FONCTION 8110 (ARTICLE 65738) – EAU</u>	<u>18 300 €</u>
§ SYNDICAT DE CHENAC	18 300 €
TOTAL DES SUBVENTIONS BUDGET PRINCIPAL 2005	<u>3 097 232 €</u>

- d'approuver les conventions d'objectifs à intervenir avec les associations suivantes :

- Association A.I.M.C.R. +
- Association G.I.C.C.
- Département Animation
- SOMECOB
- Association Royan Culture
- Association Arts Plastiques
- Association Les Moussaillons
- Association Royan Vaux Football
- Association Roc Handball
- Association Royan Saujon Rugby
- Association Le Rêve d'Icare

- d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de l'année en cours

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer les conventions d'objectifs précitées.

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AX n°296, d'une surface de 1 621 m², après bornage, sis au lieu-dit "LES RULLAS" (suivant le plan de bornage établi par le Cabinet DEVOUGE en date du 16 novembre 2004) moyennant le somme de 26 647,50 Euros (VINGT SIX MILLE SIX CENT QUARANTE SEPT EUROS CINQUANTE CENTIMES,

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment l'acte de vente,

- de désigner l'étude de Maître DENAT, 4 avenue de Pontaillac, 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur, pour la rédaction de l'acte authentique,

- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'acte.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SAS IMMO CHALUSSON, représentée par M. NEISS Jean-Noël, le terrain cadastré section CI n° 582p, d'une superficie de 898 m² sous réserve du bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de Trente Euros (30 Euros) HT le mètre carré, soit un prix global HT de 26 940 Euros (Vingt six mille neuf cent quarante euros HT).

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me GUILLOTEAU Philippe, 36 avenue de la Libération, B.P. 35, 17700 SURGERES, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SARL ALARMES CHARENTAISES, représentée par M. OUARRADI Youssef, le terrain cadastré section CI n° 582p, d'une superficie de 420 m² sous réserve du bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de Trente Euros (30 Euros) HT le mètre carré, soit un prix global HT de 12 600 Euros (Douze mille six cents euros HT).

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me DENAT, 4 avenue de Pontaillac, 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

S'OPPOSE

- au projet de fermeture de la cinquième classe maternelle de l'école de Maine Geoffroy ainsi qu'au projet de fermeture conditionnelle de la quatrième classe maternelle de l'école de l'Yeuse, pour la rentrée scolaire de septembre 2005.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H